

Le plein air en toute sécurité !



COVID - 19

Procédures sanitaires à respecter sur le site de notre base de plein air.

Dès votre arrivée

- Enregistrement obligatoire à l'accueil (auberge) avant d'aller sur le terrain.
- Désinfection des mains à l'entrée du bâtiment principal.
- Sortie du bâtiment principal obligatoire par l'arrière (côté plage).



Plage

Quatre (3) zones sont délimitées avec des panneaux et séparations de troncs d'arbres au sol. Nous vous demandons de les respecter, à savoir :

- **Zone familles** : réservée aux familles avec enfants qui viennent s'amuser et jouer sur la plage;
- **Zone repos** : dédiée aux adultes qui désirent trouver un endroit de quiétude et de répit;
- **Zone kite surf** : réservée aux adeptes du kite et la glisse (planche à pagaie, kayak, et.).



Stationnement

- Laisser libres les stationnements des chalets (McCormick, Colibri, Bourgeois) ainsi que tous les accès des bâtiments du site.



Activités sur le site

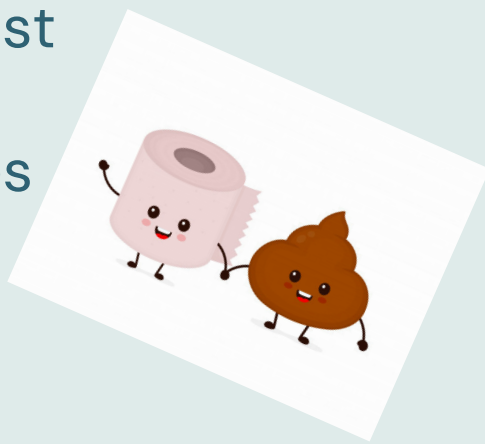
Comme il n'est pas envisageable de les désinfecter entre chaque utilisation, les zones d'activités et installations suivantes sont aux risques du visiteur s'il les utilise :

- Sentier;
- Pistes d'hébertisme;
- Glissade;
- Parc de jeux;
- Bancs et tables à pique-nique.



Toilettes

- Vous devez utiliser nos toilettes extérieures, en face de la piscine (une toilette strictement réservée aux handicapés est disponibles dans l'entrée de l'auberge).
- Obligation de désinfecter les lieux après votre passage (voir procédure affichée dans les toilettes et stations de désinfection).



En tout temps

- Désinfection et/ou lavage des mains;
- Distanciation 2 mètres;
- Toussez/éternuez dans votre coude et jetez vos mouchoirs dans une boubelle;
- Respectez les zones d'activités de chacun;
- Ramassez tous vos déchets;
- Aucun contenant en verre sur le site;
- Animaux interdits.



Merci par avance de votre coopération et de votre civisme. Prenons soin de ce site d'exception.

En cas de non respect des procédures énoncées dans le présent document, Plein Air Ville-Joie se réserve le droit d'expulser les contrevenants de la base de plein air.